



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 7 juin 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	57

Date de convocation

1^{er} juin 2023

**Tourisme – Assises
Nationales Sports nature –
Convention avec IDEALCO**

**N° de la délibération
2023-360**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 7 juin 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Régis REYNAUD, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Michel GOUNON (pouvoir à Mme Muriel FAURE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, M. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Le Réseau IDEALCO a créé en 2002 le Réseau Randonnée et Activités de Pleine Nature (RAPN) qui fédère plus de 3 300 membres (agents territoriaux en charge des loisirs sportifs de nature...) issus de 660 collectivités territoriales et organismes associés au plan national.

Ce Réseau RAPN (IDEALCO) co-organise depuis 2002 les Assises Nationales des Randonnées et Activités de Pleine Nature, qui se sont tenues à Marseille, Pau, Gréoux-les-Bains ... en présence à chaque édition de près de 250 à 300 participants. Ces assises fédèrent les agents territoriaux en charge des loisirs sportifs de nature autour d'ateliers, conférences, interventions en lien avec les compétences des collectivités territoriales.

Un appel à candidature est lancé à chaque édition pour identifier les collectivités qui souhaitent co-organiser la suivante. Les départements de l'Ardèche et de la Drôme ont candidaté pour accueillir la 10^{ème} édition des Assises Nationales des Loisirs sportifs de nature qui aura lieu les 28 et 29 septembre 2023.

Aussi, les deux départements ont proposé que l'évènement se tienne sur ARCHE Agglo en tant que collectivité bi-départementale. Au-delà de l'évènement professionnel, cette 10ème édition s'inscrira aussi autour de temps d'animation grand public dans le cadre de la « Semaine des sports et des Loisirs de Nature Drôme Ardèche sur le territoire d'ARCHE Agglo » dédiée aux scolaires, familles, seniors, journalistes et professionnels.

Cette action est également menée en partenariat avec les 2 communes d'accueil : Tournon sur Rhône, Tain l'Hermitage, le domaine du lac de Champos (pour le sport scolaire) et l'office de tourisme.

Des actions de découverte des activités de sport de loisirs seront également proposées sur l'ensemble du territoire en mobilisant les fédérations et associations sportives et sera complétée par des temps de sensibilisation à l'environnement et des évènements culturels.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence de développement touristique et de promotion du tourisme ;

Considérant que la proposition des Départements de la Drôme et de l'Ardèche que les Assises Nationales des Randonnées et Activités de Pleine Nature se déroule sur ARCHE Agglo ;

Considérant que ce qui relève des Assises des Professionnels, l'organisation est assurée par IDEAL CO ;

Considérant que les Départements participent à hauteur de 25 000 € chacun pour un évènement estimé à 87 000 € ;

Considérant que la participation financière d'ARCHE Agglo s'élève à 8 000 € principalement pour la participation aux instances de pilotage, un droit d'orientation du programme, de l'affichage de l'agglomération sur l'ensemble des supports de communication dont un édito du Président, une présence et un temps de parole sur les séances d'ouverture de l'évènement professionnel ;

Considérant le programme de la semaine du 26 au 30 septembre ;

Considérant la convention de partenariat avec IDEAL CO ;

Considérant l'avis favorable du Bureau du 17 mai 2023,

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'organisation de la 10ème édition des Assises Nationales des Loisirs sportifs de nature qui aura lieu les 28 et 29 septembre 2023 ;
- APPROUVE la convention de partenariat avec la SAS Idéal Connaissances ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 7 juin 2023.